

Journal le Chéran

Magazine d'information du Syndicat Mixte Interdépartemental d'Aménagement du Chéran



n°15
Janvier 2016

GEMAPI

*Vers une nouvelle
gestion des rivières*

Site rivière sauvage

Un label pour le Chéran ?

Source Alt. 1450m

Pont de Pière Balevaux

Pont de Carfet

Pont d'École

Le Chatelard

Base de loisirs

Lescheraines

Saut de Banges

Pont de l'Albime

Passerelle de Cusy

Moulin Janin

Alby-sur-Chéran SMIAC

Plan d'eau de Rumilly

Rumilly

Confluence Fier Alt. 300m

Face aux enjeux environnementaux, à la nécessité d'anticiper et de s'adapter aux effets du changement climatique, face à l'impératif de préservation de notre ressource en eau, la concertation et les actions à l'échelle du bassin versant du Chéran s'avèrent plus que jamais incontournables.

Ce périmètre de bassin versant, d'évidente et nécessaire solidarité, vient d'être renforcé par le législateur (loi MAPTAM, loi NOTRe) avec la mise en place de la compétence GEMAPI (Gestion de Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations) et la possibilité de labellisation en EPAGE (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux) des syndicats de rivière déjà opérationnels.

Avec 18 ans d'existence, un contrat de rivière géré sur 10 ans, le SMIAC, qui opère sur tout le bassin versant du Chéran, s'avère être un précurseur dans cette approche rationnelle qui vise une meilleure efficacité. Le programme européen « EAU Concert » qui a permis de financer et d'accélérer l'entretien des berges, la préservation des espaces de mobilité, la lutte contre les plantes invasives et la sensibilisation à la lutte contre les pollutions, est en passe d'être renouvelé pour 3ans, tandis qu'une délibération toute récente valide la création d'une « Equipe d'entretien des rivières ».

L'approche est pragmatique : travailler à une échelle cohérente, disposer de l'expertise et des ressources compatibles et nécessaires aux actions à mettre en place pour préserver, restaurer le bassin hydrographique du Chéran.

2016 sera l'année de la labellisation du Chéran, qui deviendra ainsi la première rivière de l'arc alpin à être labellisée « Site rivière sauvage », bien plus qu'une reconnaissance, une incitation à continuer à préserver ce joyau de notre patrimoine naturel.

Serge PETIT
Président.

P3 GEMAPI, vers une nouvelle gestion des rivières

P4 et 5 Site Rivière sauvage, un label pour le Chéran ?

P6 Eau Concert, bilan et perspectives

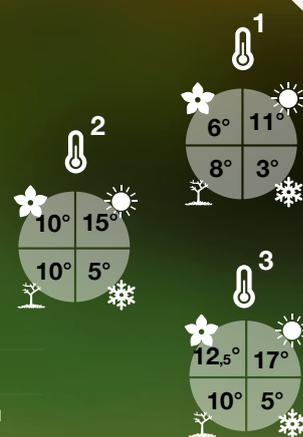
- P7 Préservons les espaces de mobilité
- P8 Lutte contre les invasives
- P9 Lutte contre les pollutions accidentelles, les acteurs économiques s'engagent

P10 Diagnose écologique / Un monitoring sur mesure pour le Chéran

P11 Actualités du SMIAC

Clin d'oeil sur : Le Chéran, rivière vivante

L'année 2015 a été une année de contrastes pour le Chéran, avec un printemps ponctué par quelques crues significatives notamment le 1er mai 2015 avec un pic à 138m³/s à la Charniaz (Crue de retour 5 à 10 ans). Les conditions climatiques ont ensuite évolué vers de fortes chaleurs, qui conjuguées avec une pluviométrie faible, ont maintenu le Chéran en étiage très sévère dès le début du mois de Juillet jusqu'au début de l'Automne. Des conditions estivales extrêmes, dont la fréquence augmente et qui viennent confirmer la nécessité de préserver la ressource en eau à l'échelle du bassin versant.



Température moyenne de l'eau du Chéran (°C).

GEMAPI*

*Vers une nouvelle
gestion des rivières*

Ce seront aux communes de prévenir les inondations

Chacun a en mémoire les inondations catastrophiques de ces dernières années. Avec le changement climatique, les risques liés à l'eau deviennent de plus en plus menaçants pour les populations. C'est pourquoi, le législateur a souhaité réorganiser la gouvernance en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations. C'est ainsi que la loi du 27 janvier 2014 crée une nouvelle compétence « **G**estion des **M**ilieux **A**quatiques et **P**révention des **I**nondations », appelée **compétence GEMAPI**.



Au 1^{er} janvier 2018, les communes et les communautés de communes du bassin versant du Chéran se verront confier cette compétence, qui se décline en 4 alinéas du code de l'environnement :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- La défense contre les inondations et contre la mer ;
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

• Vers une évolution des compétences du SMIAC ?

Le Syndicat Mixte interdépartemental d'aménagement du Chéran (SMIAC) qui regroupe 35 des 39 communes du bassin du Chéran (Seynod, Quintal, Leschaux et Cléry n'adhèrent pas au SMIAC) dispose d'une expertise et d'une expérience dans le domaine de l'eau, qui lui permet de proposer aux communes d'assurer cette compétence pour leur compte.

Pour mettre en œuvre et organiser au mieux cette compétence « Gestion des Milieux aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI) à l'échelle du bassin versant du Chéran, le SMIAC a lancé une étude par le groupement des cabinets SEPIA Conseils pour la partie technique, CALIA pour l'étude financière et Philippe MARC Avocat au barreau de Toulouse et rapporteur de la loi auprès du ministère de l'environnement.

En concertation avec les EPCI à fiscalité propre adhérentes, **l'objectif est de construire un schéma d'organisation des compétences locales de l'eau (SOCLE)** cohérent et adapté au territoire, reprenant à minima les missions

susmentionnées, en partie déjà exercées par le SMIAC, avec pour objectif de répondre au bon état de qualité des eaux du nouveau SDAGE* (2016/2021).

Durée de la mission juin 2015 à janvier 2016.

***SDAGE 2016/2021 – Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux**

Le SDAGE du bassin Rhône-Méditerranée 2016-2021 entrera en vigueur le 1er janvier 2016. Il fixe pour une période de 6 ans les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et intègre les obligations définies par la directive européenne sur l'eau, ainsi que les orientations du Grenelle de l'environnement pour un bon état des eaux d'ici 2021. Il est accompagné d'un programme de mesures décliné spécifiquement par bassin versant et a été construit, pour le Chéran, en partenariat avec le SMIAC.

***GEMAPI - Gestion des milieux aquatiques et prévention contre les inondations**

Site rivière sauvage

Un label pour Le Chéran ?

Le SMIAC a déposé en 2015, la candidature du Chéran et du nant d'Aillon au tout nouveau label européen « site rivière sauvage ». C'est le fruit d'une longue procédure, qui a conduit dans un premier temps, le SMIAC et le PNR des Bauges à travailler à la construction de ce label en collaboration avec le fonds pour la conservation des rivières sauvages.

Sauver les dernières rivières sauvages en France et en Europe

Les rivières ont besoin que l'on renforce leur protection des agressions extérieures. Scientifiques, gestionnaires, écologistes, usagers de l'eau s'accordent sur le fait que les dernières portions de rivières intactes doivent être protégées, conservées, aimées pour ce qu'elles sont, à savoir les témoins de la naturalité, de la beauté et de l'intérêt des milieux aquatiques en excellent état écologique, ce label novateur, doit y contribuer.

C'est un label pour un milieu vivant, un label au service des gestionnaires exigeants. C'est un outil qui permet de réfléchir à la création de valeur pour des territoires ruraux dont le principal capital est celui d'une nature en très bon état de fonctionnement. Ces rivières ont besoin que l'on renforce leur protection, que l'on initie des programmes de conservation pour éviter leur dégradation.

La labellisation, un enjeu de développement durable et un atout touristique

Le label « Site Rivière Sauvage » s'adresse à des rivières hautement patrimoniales qui ont subi peu, voire aucune altération liée aux diverses activités humaines. Le label s'adresse également à des rivières, comme le Chéran, qui ont pu subir ce type d'altération par le passé, mais qui ont bénéficié d'aménagements et de restauration permettant de retrouver toutes leurs qualités environnementales et paysagères. Ces rivières hébergent, par exemple, des populations animales et végétales abondantes et variées. Le but du label n'est pas de couper les interactions entre les hommes et les rivières. Il s'agit de mettre en valeur ce patrimoine naturel, qui représente un potentiel important de développement économique durable et de création de valeurs. Les activités économiques développées autour de ces rivières sont compatibles avec le maintien du très bon fonctionnement écologique de ces milieux.

Pêcheur à la mouche dans le défilé de Banges

L'eau, l'énergie, le moulin, animation au fil de l'eau

Le Chéran sauvage et préservé, rend de précieux services écologiques et économiques

Ces services écosystémiques, nous allons en avoir de plus en plus besoin dans cette période de changement climatique et de multiplication des facteurs d'altérations de la biodiversité avec la disparition en masse d'espèces floristiques et faunistiques ainsi que de leurs habitats.

Une « rivière sauvage » rend des services écologiques (donc économiques) précieux : épuration et stockage gratuits de l'eau, réservoir de biodiversité et de nourriture, zones tampons pour la gestion du risque naturel d'inondations, absorption des gaz à effet de serre dans leurs forêts alluviales...

En résumé, une rivière sauvage doit être :

- Active, dans son milieu avec un lit non perturbé
- Vivante, avec un intérêt biologique fort, une biodiversité et des espèces emblématiques,
- Propre, avec une eau de qualité, propre à la baignade,
- Intégrée dans un environnement préservé, avec des pratiques économiques, notamment agricoles durables,
- Tranquille, dans une ambiance naturelle prédominante,
- Protégée, peu aménagée, avec peu de traces humaines,

Que vivent les rivières sauvages !

Alors que la Valserine, dans l'Ain, vient d'être labellisée, un peu partout des initiatives se créent, des contacts se nouent, en France comme en Europe pour sauvegarder notre patrimoine, ces rivières sauvages, qui apportent tant de bienfaits sur nos territoires.

Le Chéran est une des rivières emblématiques. Un travail important a été fait par le SMIAC, gestionnaire du cours d'eau. A travers de la création de la fête du Chéran, ce sont tous les acteurs locaux toutes les parties prenantes qui se sont mobilisés, avec le public, pour porter la candidature de leur patrimoine vers la reconnaissance de leur rivière.

C'est cela, le label « site rivière sauvage » : des initiatives locales, des porteurs de projets, de la concertation et une gestion de projets, de la concertation et de la gestion commune sur tout un territoire pour que vive la rivière dans sa « sauvagitude ».

Roberto Epple,
Président du Fond pour la conservation
des Rivières sauvages*

Plus d'infos sur
www.rivieres-sauvages.fr

Fête de la rivière sauvage

« Riverains : qui habitent le long d'une rivière... »,

C'est pour eux, et plus largement pour tous les habitants du bassin versant, que la première fête du Chéran a été organisée le 18 octobre 2014.

Un beau succès public pour une première, avec une belle affluence tout au long de ce joyau qu'est le Chéran.

La fête marquait le lancement officiel de la candidature du Chéran au tout nouveau label Européen, « Site Rivière Sauvage » créé par le Fonds pour la conservation des rivières sauvages. Dès le matin, maires de petites communes rurales, présidents de communauté de communes et d'offices de tourisme, s'étaient donné rendez-vous au bord de la rivière, afin de mesurer les forces et les faiblesses de la candidature du Chéran au label Rivières Sauvages.

Une promenade parfois sportive qui leur a permis de voir combien l'écosystème du Chéran était fragile et à préserver.

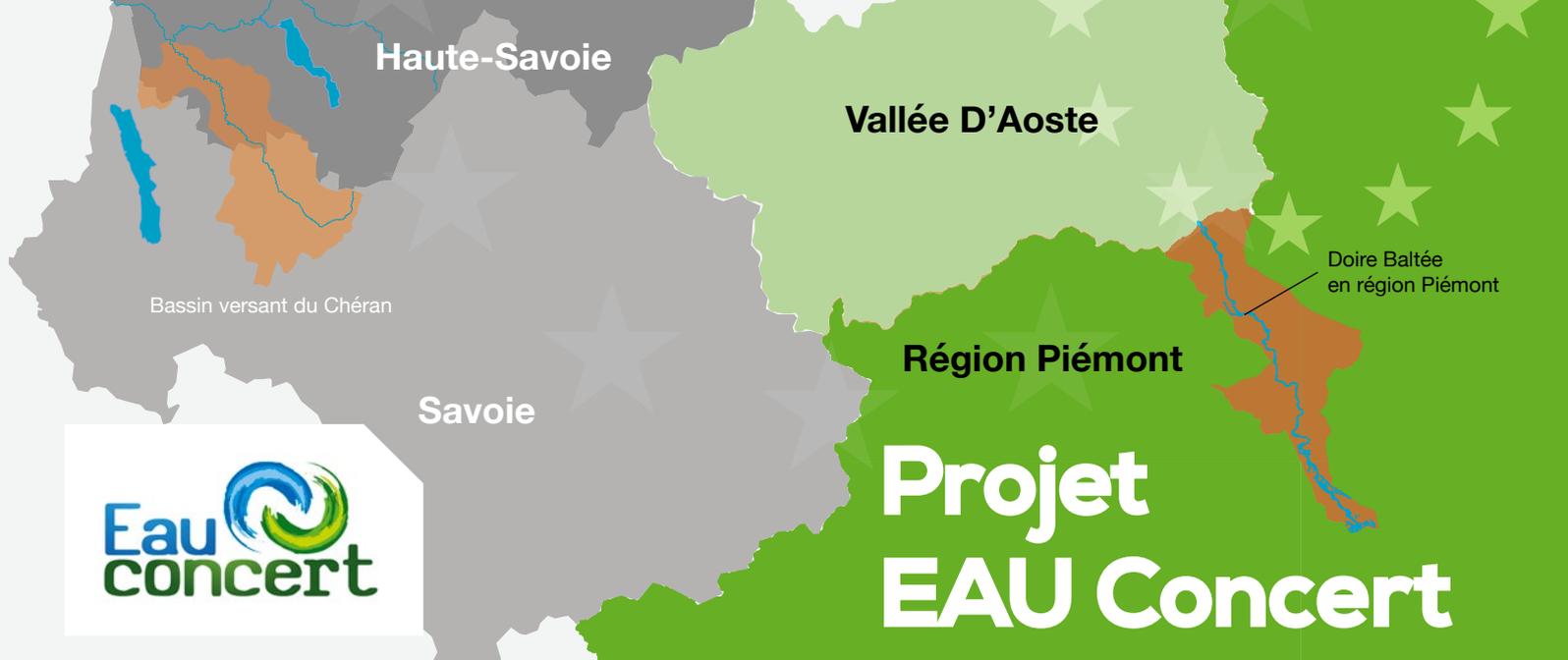


La seconde édition qui a eu lieu le 4 juillet 2015, a permis d'annoncer le dépôt du dossier de candidature label « site Rivière sauvage ». Début 2016 au plus tard, le Chéran sera alors, la première rivière de l'arc alpin à obtenir le label « site rivière sauvage ».

Sur les sites d'animations, le public a pu (re) découvrir, la rivière sous toutes ses facettes en introduisant la notion de label « rivière sauvage ».

Pari réussi, la fête a bel et bien fait son lit dans les esprits, en permettant à tous de découvrir le Chéran. A travers ces animations, cette joie, ces enfants, démonstration a été faite que le Chéran était notre patrimoine à tous !

www.fetedelariviere-cheran.fr



Deux années de travail en commun qui ont permis :

- **D'harmoniser les méthodologies** de restauration des cours d'eau à travers l'exemple de l'outil Contrat de Rivière et le retour d'expérience du SMIAC
- **D'améliorer la gouvernance locale** pour chacun des pays partenaires entre
 - Les différentes administrations et collectivités intervenantes dans la gestion de l'eau et des milieux,
 - Les différents usagers et acteurs de l'eau et/ou gestionnaires de milieux
- **D'intégrer la culture de la gestion de l'eau** et de la rivière dans l'aménagement du territoire.
- **De sensibiliser les populations riveraines** à la préservation des milieux aquatiques, à travers le dialogue, l'information, la transparence pour prévenir les conflits.
- **De favoriser l'échange de bonnes pratiques** entre les acteurs transfrontaliers concernés par la gestion des ressources en eau du bassin versant la Doire Baltée Canavesana (Piémont) et du bassin versant du Chéran en Savoie et Haute-Savoie.

Le Vendredi 27 Février 2015, les élus du SMIAC ont été conviés par leurs partenaires du BIM Doire Baltée et de la Région Piémont à « l'Evento Finale » du programme INTERREG Alcotra « EAU CONCERT ».

Cette journée d'échanges a permis de présenter et confronter les résultats des différentes actions engagées de part et d'autre dans le cadre du projet EAU CONCERT.

Tous les acteurs ont souligné la qualité des échanges qui ont permis de répondre aux objectifs annoncés lors du démarrage du projet en Avril 2013.



Intervention du SMIAC, lors de l'évènement final qui a eu lieu à Quincinetto (Région piémont)

Vers un projet "EAU Concert II" (2016/2019)

A l'issue de cette journée marquant la fin de ce premier projet transfrontalier pour le SMIAC, tous les acteurs ont confirmé leur souhait de continuer à travailler ensemble dans le cadre d'un nouvel appel à projets européen, qui devrait voir le jour début 2016.

Restaurer et préserver les espaces de mobilité, pour garantir un meilleur fonctionnement naturel et hydraulique du Chéran.

L'étude débutée en 2013 a permis d'identifier et caractériser les espaces de mobilité présents sur le Chéran et ses affluents. Le Chéran est une rivière encaissée sur une grande partie de son cours, les espaces de liberté de la rivière sont peu nombreux (410 ha sur 54 km de rivière). Ils sont d'autant plus à préserver et/ou à restaurer, pour assurer l'équilibre physique du Chéran et garantir son bon fonctionnement.

Dynamique naturelle du Chéran et transit sédimentaire ne sont pas synonymes de risques pour les riverains.

Le Chéran qui a subi dans les années 1970/1990 des extractions massives de graviers est en situation de déficit et cela se traduit par des répercussions financières supportées en partie par les communautés riveraines (*effondrement de la passerelle Picot, affouillement digues,...*).

Cela signifie que la rivière doit, certes, laisser se développer les communautés riveraines, mais en retour ces dernières doivent prendre en compte les conditions nécessaires à un bon fonctionnement du Chéran et plus globalement de l'hydro système.

« Si ces dernières ne sont pas préservées, un jour ou l'autre, l'homme doit réparer ses erreurs. »



Préserver l'espace de mobilité du chéran pendant les crues, une évidence



Réunion de présentation des projets, échanges avec les habitants et les élus(Bauges) .

Qu'est-ce qu'un espace de mobilité ?

Les espaces de mobilités (ou espaces de liberté) représentent l'espace dans lequel le lit du Chéran a historiquement divagué et où, potentiellement, il peut se déplacer dans les prochaines décennies.

La seule préservation de ces espaces de mobilités ne suffira pas à rétablir le déséquilibre physique du Chéran.

Un programme d'actions ambitieux a été mis en place pour proposer une réponse complète, durable et compatible avec la préservation des enjeux identifiés à proximité du Chéran et de certains affluents (Nant d'Aillon, ...), avec 3 secteurs prioritaires à très forts enjeux : certains affluents (Nant d'Aillon, ...), avec 3 secteurs prioritaires à très forts enjeux :

- Bauges devant, plaine de La Compôte, Jarsy, Ecole, Sainte Reine
- Les « Iles du Chéran » au Chatelard, la Motte en Bauges et Lescheraines
- Secteur de la Fuly, confluence du Dadon à Rumilly, Sales, Boussy

2,4 millions d'euros (sur 10 ans) seront consacrés à la restauration des espaces de mobilités

avec pour objectifs de :

- **Favoriser la recharge sédimentaire sur les zones de sources du Chéran** (gestion des embâcles, reprises d'ouvrages sous les routes, opérations de renaturation amont pont de La Compôte, Le Châtelard, renaturation ruisseau de Grand Pré etc.)
- **Assurer la capacité de transit des matériaux vers l'aval** (revoir certains ouvrages bloquant le transit des graviers, ex : ponts de Rièrre et Bellevaux, seuil de Banges, seuil des anciennes tanneries,...)
- **Maintenir un espace de mobilité latéral**, afin de préserver le fonctionnement naturel de la rivière et ainsi participer à la recharge sédimentaire,
- **Intégrer les espaces de mobilité dans l'aménagement du territoire** et les inscrire avec une vision durable dans les documents d'urbanismes (espaces agricoles, naturels,...)



« Des pierres qui roulent » ou le transit sédimentaire du Chéran en 2015

Chaque année, l'ensemble des matériaux entrants sur le Chéran issus des érosions, glissements, éboulements essentiellement situés dans le massif des Bauges est de l'ordre de 12 000 m³/an.

Au fil des crues, le Chéran et ses affluents transportent « ces pierres qui roulent » pour alimenter le bas Chéran, jusqu'à la confluence avec le Fier dans l'Albanais. C'est ce transport solide qui permet d'assurer l'équilibre morphologique et qui fait la qualité écologique du Chéran. En 2015, il sort près de 20 000m³/an à Rumilly à la confluence avec le Fier, ce qui contribue à un déséquilibre (déficit) d'environ 8 000 m³/an, qui peut se traduire par endroit à une incision du lit du Chéran.

Entre 1970 et 1995, ce ne sont pas moins de 1 350 000 m³ de « pierres qui roulent » qui ont été extraites du lit du Chéran, soit 110 ans de la production annuelle naturelle, des extractions aujourd'hui interdites !

Lutte contre les invasives

Sur le bassin versant du Chéran, la lutte contre les plantes invasives relève d'un enjeu écologique majeur, dans une perspective de conservation de la biodiversité.

UN CONSTAT PRÉOCCUPANT

3 espèces exotiques envahissantes sont réellement problématiques

LA RENOUÉE
DU JAPON

403 massifs
pour 25 000 m²

LA BALSAMINE
DE L'HIMALAYA

348 massifs
pour 24 394 m²

LE SOLIDAGE

97 massifs
pour 2 387 m²



Extraction minutieuse des «rhizomes de renouée»

Juin, 2015, Premiers travaux d'éradications de la renouée

30 massifs de Renouée ont été minutieusement extraits sur les berges du haut Chéran et sur le ruisseau de grand Pré (Sainte Reine, Ecole, la Compôte).

Les matériaux contaminés ont ensuite été exportés sur un site de stockage au Chatelard avant la phase de criblage et concassage et le recyclage des matériaux neutralisés.

Montant de l'opération 84 014€

Avec le guide du riverain, j'agis au quotidien pour préserver le Chéran et ses affluents ...



Une situation contrastée et des stratégies de lutte différentes selon les espèces

Pour la Renouée, inscrite à la liste des espèces les plus préoccupantes, la situation est contrastée entre l'aval du bassin versant (secteur de la confluence avec le Fier et sur la Néphaz) et le reste du bassin versant. Le Chéran et les affluents, du pont d'Ecole jusqu'au pont de Banges présentent une situation réversible avec des objectifs clairs d'éradications de tous les massifs (dont 70% sont inférieurs à 50 m²).

La situation est plus contrastée sur le reste du bassin versant où le programme d'action prévoit des actions de limitation de la prolifération par la fauche répétée des massifs sensibles et l'arrachage précoce des nouveaux massifs.

La Balsamine constitue la deuxième priorité de par son développement important et les possibilités de traiter cette espèce avec succès. L'éradication se pratique par l'arrachage manuel (ou une fauche mécanique sur les grandes surfaces) à raison de 2 passages par an, sur une période de 3 à 5 années. La priorité sera donnée aux affluents et têtes de bassin versant avant de travailler sur le cours principal du Chéran. Le solidage sera géré de la même façon afin de rentabiliser l'opération.

Un plan de lutte ambitieux

Le plan de gestion quinquennal consacré à la lutte contre les invasives et à l'entretien des boisements de berges et du bois mort, sera mis en place sur l'ensemble du linéaire du Chéran, de la Néphaz, du Nant de Bellecombe, et de certains affluents.

Au total, 2,2 millions d'euros seront investis et répartis de la façon suivante :

- Gestion des plantes invasives : 722 000 € TTC
- Gestion boisements de berges et du bois mort : 702 000 € TTC
- Gestion des atterrissements (bancs de graviers végétalisés), mise en valeur des berges : 804 000 € TTC

Des actions de prévention et de sensibilisation sont également programmées avec les entreprises de travaux publics, d'espaces verts, les services techniques, employés des collectivités et les riverains.

LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS ACCIDENTELLES, les acteurs économiques s'engagent !



Je
m'engage
pour le
Chéran !



Mardi 23 juin 2015, le SMIAC et ses partenaires, le CAE Rumilly-Alby Développement, le SIGAL, la C3R et la CCPA ont convié les acteurs économiques et élus de l'Albanais et du Pays d'Alby, à la présentation de la plaquette réalisée dans le cadre de la démarche de sensibilisation aux pollutions accidentelles, engagée en septembre 2014.

Améliorer la qualité de l'eau, une nécessité et une obligation réglementaire

Le travail de restauration de la qualité de l'eau engagé depuis plus de 18 années par le SMIAC, a permis une nette amélioration de la qualité des cours d'eaux du bassin versant. Néanmoins quelques problématiques de pollutions accidentelles récurrentes sont encore présentes, notamment à proximité des zones d'activités d'Alby sur Chéran et de Rumilly.

Les riverains témoignent,

Les témoignages de riverains lors des pollutions récurrentes observées sur le Nant Boré, la Néphaz, le Boiran ou encore le Dadon ne manquent pas d'interpeller. Au-delà des objectifs réglementaires de restauration de la qualité de l'eau sur le bassin versant du Dadon et de la Néphaz, affluents du Chéran, ces témoignages sont venus conforter la nécessité pour le SMIAC et ses partenaires, d'engager le dialogue avec les acteurs économiques (Artisans, PME et industries,..) présents sur les zones d'activités concernées.

Malgré le contexte économique difficile, les dirigeants et leurs salariés ont répondu présents, conscients des enjeux liés à notre ressource en eau, dans ses aspects qualitatifs et quantitatifs.

Un objectif commun, lutter contre les pollutions accidentelles

C'est avec conviction, que des représentants de différents secteurs d'activités accompagnés de partenaires techniques (Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Chambre de Commerce et d'Industrie, Véolia, communes de Rumilly, Alby, Bloye, Marigny Saint-Marcel, etc.) se sont engagés pendant 7 mois aux côtés du SMIAC avec pour objectifs :

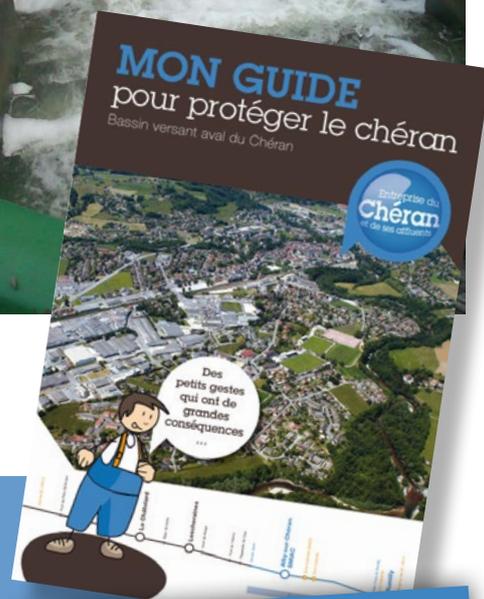
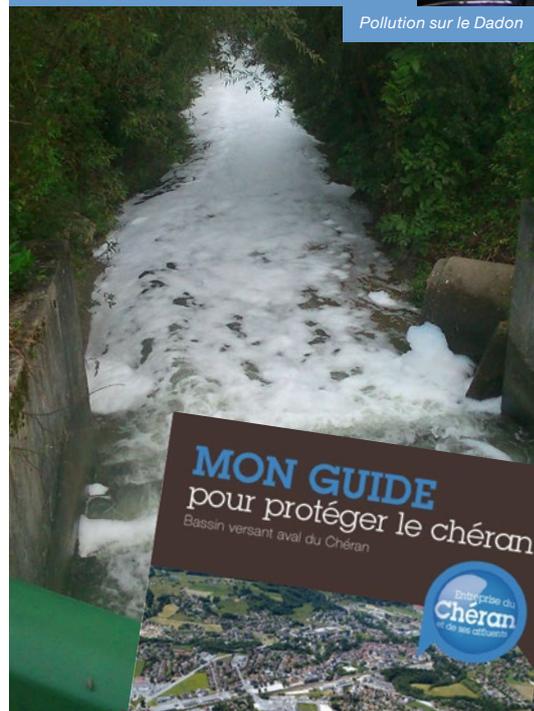
- d'identifier les problèmes de pollutions, comprendre la vision, partager la connaissance et les besoins de chaque secteur d'activité,
- de trouver des réponses et des solutions adaptées en tenant compte de ces besoins, tout en s'appuyant sur l'expertise du SMIAC.

Ces échanges ont permis de repérer les problématiques de pollutions pouvant avoir un impact potentiel sur la qualité de l'eau et rencontrées au quotidien par les entreprises dans la gestion de leur activité.



Intervention de Jérôme ZION de l'entreprise TEFAL

Pollution sur le Dadon



GUIDE DISPONIBLE AU SMIAC,
DANS LES MAIRIES, COLLECTIVITES
DU BASSIN VERSANT
ET SUR WWW.CHERAN.FR

De petits
gestes qui
ont de grandes
conséquences

Ce travail a abouti à la mise en œuvre d'un guide des bonnes pratiques, qui se veut un outil ludique au service des employeurs mais également de leurs salariés.

Il est accompagné d'une fiche d'auto diagnostic, qui permet d'évaluer très rapidement les risques de pollutions potentielles encourus dans le cadre de l'exercice de leur activités.

DIAGNOSE ÉCOLOGIQUE

Le diagnostic engagé depuis plus de 2 ans sur le Chéran, s'il permet de donner quelques réponses concernant l'état de la population des truites sauvages du Chéran, soulève également quelques interrogations sur l'évolution récente des conditions environnementales.

La surveillance des conditions environnementales du Chéran est un outil indispensable à la conservation et à l'anticipation des problèmes liés à l'eau et à l'environnement. C'est par la surveillance de ces conditions environnementales que se fera la conservation du patrimoine local si riche que nous offre la rivière du Chéran. Grâce aux efforts réalisés lors du contrat de rivière, la population de truite fario sauvage, espèce présente depuis près de 40 000 ans dans le Chéran, résiste encore à cette évolution des conditions climatiques. Elle reste néanmoins fragile et inférieure au standard que l'on serait en droit d'espérer dans une rivière sauvage et préservée.

Les indicateurs réglementaires de qualité de l'eau ne reflètent pas la réalité biologique et piscicole

Cette situation fragile des populations de truites met en exergue la différence en les exigences biologiques liées à la présence des espèces inféodées au Chéran (poissons, invertébrés, ...) et les normes et exigences réglementaires de qualité de l'eau actuelles, qui semblent insuffisantes pour permettre la conservation du patrimoine naturel en l'état. Des espèces dont la présence (ou absence) dans le Chéran est étroitement liée aux caractères de cette rivière qui présente naturellement des fluctuations de son débit et de sa température, au fur et à mesure de l'avancée des saisons et des conditions climatiques.

Une baisse de la ressource en eau inquiétante

Des conditions climatiques qui évoluent depuis la fin des années 1990, avec une baisse avérée du débit moyen du Chéran de près de 30%, que le changement climatique seul ne suffit à expliquer.

Cette baisse inquiétante de la ressource en eau n'est qu'un des facteurs significatifs identifiés dans la diagnose écologique, qui ont conduit le SMIAC à mettre en œuvre un premier programme de suivi (Monitoring) du Chéran sur 3 ans qui se terminera en 2017.

Dans un second temps, le SMIAC va s'engager dans un programme de recherche qui doit permettre de dimensionner un réseau de suivi optimisé sur plusieurs stations sentinelles (Chéran et affluents) destinées à jouer un rôle d'alerte en cas de dégradation des conditions environnementales et d'information en continu de l'efficacité des actions de conservation et de restauration engagées par le SMIAC.

Renforcer la connaissance et la surveillance pour anticiper les effets du changement climatique

L'objectif est de se doter d'un outil innovant, performant et adapté aux enjeux d'excellence environnementale que l'on est droit d'attendre pour préserver l'environnement remarquable du Chéran et de ses affluents.

Le mystérieux Chabot (*Cottus gobio*)

**UN PROGRAMME
DE RESTAU-
RATION ET DE
CONSERVATION
POUR RÉPONDRE
AUX OBJECTIFS
DU LABEL
« SITE RIVIÈRE
SAUVAGES »**

- Favoriser les processus de restauration naturelle (dynamique fluviale)
- Poursuivre les actions de restauration des espaces de liberté
- Maintenir le faible niveau d'anthropisation des berges
- Travailler sur les causes possibles de la baisse des débits
- Réaliser une étude sur les services écosystémiques rendus par une rivière en bon état

Actualités

SMIAC



➤ Travaux sur le seuil de Banges, une première étape vers le rétablissement de la continuité écologique* sur le Chéran

L'entreprise Hydroénergie du Chéran, exploitante de la centrale hydroélectrique installée sur le seuil de banges, a réalisé pendant l'été 2015, d'importants travaux de mise en conformité au titre du rétablissement de la continuité écologique. L'ouvrage désormais équipé de vannes de décharge, permet le libre transit des matériaux, condition indispensable pour permettre de préserver l'équilibre morphologique et biologique du Chéran en aval.

La réalisation de ces travaux est le fruit d'une longue démarche commencée dès 2012 avec le propriétaire/exploitant, à l'initiative du SMIAC et en partenariat avec le Parc naturel régional du massif des Bauges, la fédération de pêche de Haute-Savoie, le fonds pour la conservation des rivières sauvages et les services de l'état (ONEMA, DDT74, agence de l'eau Rhône méditerranée Corse, ...). La mise en service de cet aménagement fait l'objet du suivi scientifique de l'évolution du milieu aquatique en amont et en aval du seuil, afin de réaliser un analyse critique des travaux réalisés et ainsi servir de modèle pour la réalisation d'opérations similaires.

Dans le contexte de la labellisation du Chéran comme «Site Rivière Sauvage», la réussite de cet aménagement doit permettre de renforcer l'éligibilité de la rivière. D'autres actions de restauration de la continuité sont d'ores et déjà inscrites sous maîtrise d'ouvrage du SMIAC sur les seuils d'Alby sur Chéran, et à Rumilly sur le seuil de l'Aumône et le seuil Nestlé.

**La continuité écologique, dans une rivière, se définit par la possibilité de circulation des espèces animales et le bon déroulement du transport des sédiments. L'altération de la continuité écologique des cours d'eau compromet l'atteinte du bon état écologique des milieux aquatiques, objectif fixé par la directive cadre sur l'eau.*



➤ www.cheran.fr

Un nouveau site pour le SMIAC, mis en ligne en avril 2015, toutes les infos sur le SMIAC et les rivières du bassin versant du Chéran. Des actualités en direct, des rubriques pour les riverains, ...



➤ Des Ecovolontaires au bord du Chéran

Nouveauté pour cet été 2015, 12 éco volontaires ont été recrutés par le Parc naturel régional du massif des Bauges pour les mois de juillet et août. Tous les weekends ces guides-nature (éco volontaires) ont sensibilisé les usagers de la rivière « baigneurs, pêcheurs,... » sur les sites les plus fréquentés du Chéran.

Le SMIAC en action

SMIAC
Syndicat Mixte
Interdépartemental
d'Aménagement du Chéran



Conférence « le Chéran rivière à préserver ? »
avec Gilbert Cochet, naturaliste



Mai 2015
Intervention des techniciens auprès des élèves de l'ISETA
(Institut des Sciences de l'Environnement & des Territoires d'Annecy)

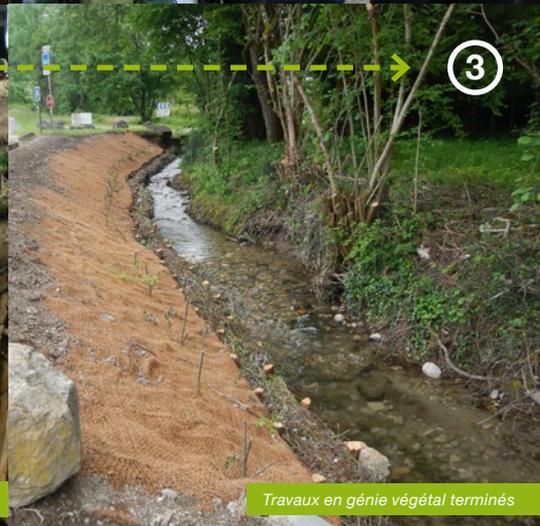


1
Assistance à maîtrise d'ouvrage,
restauration des berges du ruisseau
de la Nanche pour la commune de Sales
Mai 2015

Les berges avant les travaux



2
Le Chantier local d'insertion à l'ouvrage



3
Travaux en génie végétal terminés

comprendre
préserver
restaurer
entretenir
sensibiliser

35

Communes

32 835

Habitants

54 km

Chéran

436 km

Affluents



Mai 2015
Arrachage de la Balsamine sur le ruisseau de grand pré avec les
élèves du lycée Costa de Beauregard

Crédits Photographiques :

Page de couverture : Alexandre GAURIAT
Photos intérieures : SMIAC,
PNR des Bauges, Jean Baptiste SIMOND

Responsable de la publication :

Serge PETIT

Rédaction :

Serge PETIT, Patrick LECONTE,
Pascal GRILLET, Régis TALGUEN

Impression :

18 500ex
Imprimé sur du papier recyclé

Contacter le SMIAC

4, rue étroite - Mairie
74540 Alby-sur-Chéran
Tél. 04 50 68 26 11
Fax 04 50 68 00 85
smiac@cheran.fr
www.cheran.fr



Syndicat Mixte
Interdépartemental
d'Aménagement
du Chéran

Journal d'information réalisé par le syndicat mixte interdépartemental d'Aménagement du Chéran dans le cadre du Programme de coopération territoriale européenne France - Italie 2007-2013 ALCOTRA, et Cofinancé par l'Union Européenne à travers le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).



**Au
service
de nos
rivières !**